



Wallonie

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

(1) Conformément à l'article D.VIII.1 du Code du Développement Territorial (CoDT), est organisée une enquête publique relative à ~~- l'adoption - la révision -~~ l'abrogation:

~~- d'un plan de secteur - d'un schéma de développement pluricommunal - d'un schéma de développement communal - d'un schéma d'orientation local - d'un guide communal d'urbanisme - d'un périmètre de site à réaménager - d'un périmètre de réhabilitation paysagère et environnementale - d'un périmètre de remembrement urbain - d'un plan d'expropriation - d'un périmètre de préemption - d'une carte d'affectation des sols~~

Le projet consiste en l'abrogation du schéma d'orientation local n°41.1 dit « Quartier de l'église à BONCELLES » et du plan d'expropriation qui l'accompagne.

(1) La personne ou l'autorité à l'initiative de l'abrogation ~~- du plan - du schéma - du guide - du périmètre - de la carte d'affectation des sols -~~ est la Ville de SERAING.

(1) L'autorité compétente pour ~~adopter - réviser -~~ abroger ~~- le plan - le schéma - le guide - le périmètre - la carte d'affectation des sols -~~ est le Gouvernement wallon.

(1) ~~Le projet a fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales - d'une procédure d'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.~~

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : cité administrative, service de l'urbanisme, place Kuborn 5, 4100 SERAING :

- (3) les jours ouvrables (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS) ;
- (1) (4) les jeudis 08/04/2021, 15/04/2021, 22/04/2021 et 29/04/2021 jusqu'à 20 h (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS) ;
~~les samedis/..../..../..../ de ...h... jusqu'à ...h....~~

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ~~ou le samedi matin~~ et les jours ouvrables, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de (5) M. Christian Coelmont, téléphone :04/330.86.93, mail : c.coelmont@seraing.be

L'enquête publique est ouverte le 07/04/2021 et clôturée le 06/05/2021

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : cité administrative, service de l'urbanisme, place Kuborn 5, 4100 Seraing

- par télécopie au numéro : 04/330.86.15

~~-(6) par courrier électronique à l'adresse suivante :~~

- remises à (5) M. Christian Coelmont dont le bureau se trouve à l'Hôtel de Ville de Seraing, place communale 4100 Seraing

L'enveloppe, la télécopie ~~ou le courrier électronique~~ portera la mention : enquête abrogation SOL Boncelles

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de (5) M. Christian Coelmont ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : cité administrative, 6^{ème} étage, place Kuborn 5, 4100 SERAING, le 06/05/2021 à 16h30.

(1) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ~~- le conseiller en environnement -~~ la personne chargé(e) de donner des explications sur le projet - est (5) M. Christian Coelmont dont le bureau se trouve à l'Hôtel de Ville de Seraing, place communale 4100 Seraing

(1) Biffer la ou les mentions inutiles.

(2) Décrire les caractéristiques principales du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Un jour par semaine jusqu'à 20 heures.

(5) Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, le conseiller en environnement, le collège communal ou l'agent communal désigné à cette fin.

(6) Non obligatoire.

LE COLLEGE COMMUNAL,

B. ADAM
Directeur général f.f.

F. BEKAERT
Bourgmestre

